BULLETIN D' INFORMATION SUR LA GESTION DE LA GRANDE CARIÇAIE

No 27, JUILLET 1993

JOURNAL des GRÈVES

PROTECTION ET ACCUEIL : LES RÈGLES DU JEU

L'intention de protéger la Grande Cariçaie s'est exprimée pour la première fois de façon globale par le plan directeur intercantonal. Des zones naturelles y ont été délimitées, qui depuis ont acquis le label d'importance nationale et internationale. Le choix politique de la conservation s'est trouvé consolidé par un engagement moral pris par la signature de la convention internationale de Ramsar.

Le plan directeur laisse, au long de la rive une part importante aux loisirs : en plus des zones de résidences secondaires, 6 km de rive sont consacrés aux aménagements publics, campings, plages, ports, etc. Grâce à son exceptionnel état de conservation, le lac de Neuchâtel offre sur sa rive sud 10 km de rive accessible au public. C'est probablement unique en Suisse.

Une autre partie importante est affectée aux zones naturelles. Ce statut implique que sa vocation première est de préserver des communautés vivantes, souvent vulnérables, et leurs biotopes. Certains milieux naturels se protègent d'eux-mêmes : roselières denses, vasières, forêts inondées. D'autres doivent être interdits d'accès, sans quoi leur fragilité les condamnerait à une destruction rapide par un piétinement nombreux.

Mais comment l'homme peut-il entrer en contact avec la nature, si l'un et l'autre sont confinés dans des espaces distincts ? En fait les zones naturelles sont le seul endroit où ce contact peut avoir lieu, et cela est souhaitable. C'est même un rôle, un objectif secondaire, qu'il faut leur attribuer. Et c'est souvent une gageure : la construction doit être interdite dans les zones naturelles pour ne pas détruire leur caractère. Mais c'est là justement qu'il faut aménager les endroits les moins vulnérables, pour que le public puisse entrer, voir, sentir et, peut-être, comprendre pourquoi on les protège. Pour donner un caractère concret à la protection de ces zones, elles seront instituées en réserves naturelles. En même temps que des espaces seront gardés à l'écart pour la quiétude de la faune, des parcours, des accès, des occasions d'observer, de flâner seront consacrés aux visiteurs.

Attention : il n'est pas question de sacrifier de nouveaux espaces à des plages aménagées, à des campings. Pour ces équipements-là, la nature a déjà donné. Tous les loisirs, toutes les activités qui peuvent s'exercer ailleurs, doivent trouver leur place dans un environnement moins précieux. Par contre toutes celles qui ne peuvent avoir lieu qu'ici : la marche dans le silence, l'écoute des grenouilles, des grèbes ou des rousseroles, l'observation du milan, la saveur fade du bord de l'eau, toutes ces activités, ces sensations doivent ici trouver leur place.

La commission de gestion de la Grande Cariçaie travaille en ce moment ce sujet. Cela peut aboutir à un beau projet, à des possibilités de loisirs qui s'ajoutent à celles qui existent déjà. Mais tout cela ne sera possible que si le visiteur accepte les règles du jeu : sa liberté n'est pas infinie. Des espaces lui restent fermés afin que le patrimoine des milieux, des paysages et des espèces reste intact, et que les générations futures puissent aussi les rencontrer. Le pari est désormais de réussir ce difficile équilibre : il n'y aura pas de réserves sans que des visiteurs soient accueillis; réciproquement il n'y aura pas d'accueil sans que ces réserves soient protégées.

MAURICE ROLLIER
GROUPE D'ÉTUDE ET DE GESTION

LA PART DU VISITEUR

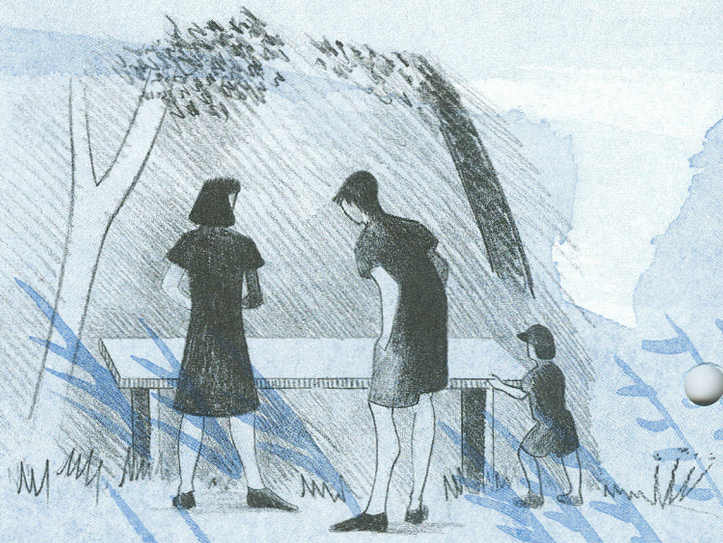

Accorder à un territoire un statut de réserve naturelle, c'est lui attribuer un objectif prioritaire de protection de la nature; c'est en particulier assurer aux plantes et aux animaux qui y vivent les conditions nécessaires à leur épanouissement.

Le marais lacustre constitue globalement un milieu fragile, les roselières lacustres sont vulnérables aux bateaux, les cheminements se défoncent facilement, une partie de la faune est farouche et manifeste sa crainte de l'homme par des distances de fuite élevées, voire par un abandon des secteurs trop régulièrement dérangés. La capacité d'accueil du public sur les grèves est donc partout limitée; le tourisme de masse n'est possible nulle part sans atteintes graves.

Accueillir l'homme dans cet espace fragile sous-entend quelques préalables; il s'agit d'abord de déterminer quelles zones se prêtent à le recevoir et quelles activités sont possibles sans compromettre l'objectif prioritaire de protection. Certaines zones doivent être réservées exclusivement à la faune, d'autres peuvent être modestement équipées pour faciliter l'observation et l'information, les moins sensibles enfin restent disponibles à un accueil du public pour des activités de délassement compatibles avec le statut d'une réserve.

Ensuite, pour que le visiteur y trouve son compte, il s'agira d'informer clairement sur les règles de comportement à adopter, tant pour éviter de perturber le milieu, que pour éviter de déranger les autres visiteurs du site. Il s'agira enfin, par des aménagements appropriés, de faire en sorte que les lieux de visite ne se dégradent pas, ni ne soient trop dérangés. L'idéal serait en effet que le centième visiteur d'un jour ou le dix-millième d'une saison bénéficie de la même qualité de contact avec le milieu que le premier.

Ces aménagements sont destinés à faciliter l'observation des plantes et des animaux, à apporter une information sur le milieu et ses communautés vivantes. Mais l'accueil du public ne se limite pas aux naturalistes. Bien des gens se satisfont de contempler ou de peindre un beau paysage, de se reposer au bord du lac ou de se promener en pleine nature sur des sentiers sommairement entretenus. A ces diverses attentes répondent différents types d'aménagements.

LE SENTIER-NATURE est aménagé directement dans le milieu à visiter. Sur quelques centaines de mètres, vous y trouverez une information détaillée, sur des postes aménagés au rythme d'un tous les cinquante mètres environ. Des panneaux richement illustrés vous présenteront, de manière simple, le sol, la végétation, certains éléments originaux de la flore et de la faune, la conservation des milieux.

Ce sentier a été soigneusement planifié par le gestionnaire qui utilise autant que possible la topographie des lieux et veille par des aménagements judicieux à ce que les visites répétées ne provoquent pas de dégradations du site. Ainsi, à la manière de ce qui a été réalisé à Champ-Pittet, des pontons seront construits pour éviter de défoncer les sols inondés. Afin de permettre un maximum d'information et d'observations à partir des cheminements, le parcours sera enrichi de nouveaux biotopes. Conçu pour un public nombreux, le sentier-nature vous permettra d'intéressantes observations de la flore et de la petite faune. Mais ne vous attendez pas à rencontrer, dans cet espace limité, des espèces farouches ni des espèces à domaine vital étendu.

LE POSTE D'INFORMATION se distingue par son caractère ponctuel. Il utilise un lieu favorable existant, un accès au lac, un secteur de dune. Vous y trouverez une information ciblée sur un milieu particulier, ou vous pourrez y observer, à la saison favorable, certaines espèces typiques : une colonie d'oiseaux d'eau, un dortoir ou une station de plantes.

La "Maison de la Rive" A côté des activités d'information du Centre de la Ligue suisse pour la protection de la nature, Champ-Pittet joue également un rôle important de "Maison de la Grande Cariçaie", grâce à la présence du groupe de gestion. Vous y trouverez les rapports et les publications sur la valeur naturelle et la gestion de la Grande Cariçaie, une petite exposition, un audio-visuel.
Ces informations sont réactualisées et seront développées dans les années à venir.

Le point de vue profite de la topographie de la Grande Cariçaie. Du haut des pentes de l'ancien rivage du lac, on a souvent une vue panoramique sur le lac et sur les marais. A la manière de ce qui a été réalisé à Châbles, vous y recevrez une information générale sur le paysage riverain et sa dynamique, sur les mesures d'entretien ou de création de biotopes. Vous pourrez également utiliser ces aménagements pour l'observation à distance de la grande faune, pour la prise de vue ou l'aquarelle.

La tour d'observation vous permettra de vous élever de quelques mètres au-dessus des roseaux et facilitera ainsi vos observations. Elle est conçue pour éviter de déranger, à condition que le public, même nombreux, adopte une attitude feutrée. Dans les endroits moins sensibles, une simple **butte d'observation** suffit.

L'affût est une cache modeste conçue pour une ou deux personnes devant un biotope afin d'observer ou de faire de la photo sans déranger la faune. Cet aménagement est en principe réservé à un public averti.

Itinéraires de promenade Un chemin riverain existe déjà tout au long des 35 km de la rive sud du lac de Neuchâtel. Il sera localement amélioré pour permettre partout un parcours avec de bons souliers. Le plus souvent en forêt riveraine, parfois en lisière de marais ou au bord du lac, ce chemin vous permettra de longues ballades en pleine nature et la découverte des différents milieux riverains, de leur flore et de leur faune. Ce chemin de rive vous permettra également des excursions combinées avec les transports publics, notamment avec les bateaux de ligne.

Aux entrées des réserves, un panneau vous présentera la zone naturelle et vous informera sur les règles de comportement à adopter pour visiter les lieux.

Sur les itinéraires les plus intéressants, une information extensive est prévue. Quelques postes apporteront une information détaillée sur un milieu ou un aspect particulier de la protection. Ces chemins de rive sont réservés en priorité aux piétons. Les vélos ou les chevaux ne seront acceptés que là où ils ne risquent pas de dégrader le cheminement ou de perturber les autres visiteurs. Dans les réserves naturelles, les chiens doivent être tenus en laisse.

Activités de délassement En dehors des zones riveraines affectées aux loisirs lacustres, il est souhaitable que d'autres endroits demeurent accessibles à la baignade, à un pique-nique ou à l'accostage de quelques bateaux. Certains secteurs naturels moins sensibles pourront conserver ce rôle de lieu de détente dans la nature. Ils seront simplement laissés en l'état ou aménagés très légèrement pour faciliter l'accueil du visiteur et pour lui permettre d'accéder à pied à ces plages naturelles. Ces endroits seront placés sous la sauvegarde du public, mais aussi sous le contrôle d'une autorité de surveillance des réserves.

Visites organisées

Aujourd'hui déjà, vous pouvez visiter les rives naturelles du lac de Neuchâtel. Une carte de la Grande Cariçaie et de sa région, des Editions 24 Heures, est disponible à Champ-Pittet où elle peut être commandée (Fr. 5.50 + port). Elle présente les itinéraires pédestres et les différents lieux favorables à l'observation des milieux riverains, de leur flore et de leur faune.

C'est évidemment à Champ-Pittet ou des hauts du point de vue de Châbles que l'on pourra disposer de la meilleure information. Car ailleurs, aucun aménagement de ce type n'a encore été réalisé.

Afin de partager avec les amateurs de grenouilles, de nénuphars et de menthe sauvage un peu de leur passion et de leurs connaissances sur la Grande Cariçaie, les collaborateurs du Groupe d'étude et de gestion organiseront cet été quelques excursions à partir d'autres communes. Des contacts seront pris avec les autorisés locales et les amateurs seront informés par voie d'affiche et de presse.

REDACTION *M. Antoniazza*
REALISATION *F. Rollier*
J.C. Beck
L.. Brunner
IMAGES *P. Moor*

Photo aérienne 4.10.1991. Direction des mensurations cadastrales.

GRANDE CARIÇAIE
GROUPE D'ETUDE
ET DE GESTION

Champ-Pittet
1400 Cheseaux-Noréaz
Tél. 024/23.13.41
Fax. 024/23.13.40

Le journal des grèves est tiré à 4200 exemplaires et adressé gratuitement à ses lecteurs.

Aménagements à la Grande Gouille

Le Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie met à l'enquête un projet de revitalisation de l'étang de la Grande Gouille à Estavayer, comprenant l'aménagement d'un sentier-nature et d'un observatoire.

Bien qu'entièrement ceinturé de routes d'accès et d'aménagements touristiques, la Grande Gouille représente un milieu naturel de valeur, un bel étang serti dans une ceinture dense de roseaux. De nombreuses espèces aquatiques s'y reproduisent (poissons, batraciens, oiseaux, invertébrés) y compris quelques espèces rares comme le Blongios. C'est aussi une zone d'alimentation précieuse pour les oiseaux d'eau (sterne, martin-pêcheur, canards ainsi que le grand butor en hiver). Le réaménagement vise à étendre le milieu aquatique (étangs et roselières) sur les zones adjacentes atterries, à favoriser le séjour de la faune, en supprimant les aménagements illégaux de cheminements dans la roselière ainsi qu'en interdisant l'accès public aux rives sud et ouest. En complément on visera à favoriser la reproduction de la sterne pierregarin et des canards, en aménageant à leur intention une plateforme de nidification et des nichoirs.

Sur la rive est, un sentier-nature de 150 m. et un observatoire seront construits. Quelques panneaux renseigneront le public sur la Grande Gouille et sur la faune qui y vit. La pêche à la ligne reste autorisée à partir des nouveaux pontons et le patinage demeure possible sur l'étang principal.

Dérapages

Par deux fois cet hiver, la commission de gestion a dû intervenir pour dénoncer de nouvelles atteintes aux zones naturelles protégées. A Cheyres, c'est une petite plage qui a été réaménagée illégalement dans la réserve d'oiseaux d'eau d'importance internationale. Il y a eu défrichement et dépôt de terre dans le bas-marais. A Gletterens, la commune a déposé dans le périmètre riverain une vingtaine de camions de terre pour renforcer le remblayage illégal de la zone de la plage, recouvrant de la végétation riveraine protégée. Ce sont de petites atteintes, mais elles sont graves dans la mesure où elles touchent des biotopes d'importance nationale. Dans de tels cas, la législation exige la remise en état des lieux.

La commission de gestion prévoit le maintien de plages naturelles en zone protégée. Mais leur emplacement doit être planifié en tenant compte des intérêts prioritaires de la protection. Ces coups de force sont contre-productifs. Ils n'encouragent pas la Commission de gestion à persévérer dans sa politique d'accueil du public dans les zones naturelles.

PP 1400 Yverdon 3